



CONTRAT DE PRET A TITRE PERSONNEL DES LOCAUX du MOULIN DE LA CHENEBAUDIÈRE

LE RESPONSABLE de la RESERVATION :

Nom : Prénom SLV n° :

Adresse :

Code Postal Ville

☎ Dom : ☎ Prof : Email :

DUREE DU PRET :

Le

Ou du à... H au à H.....

Motif de la demande :

Nbre de Participants : Maximum 40.....

CONDITIONS GENERALES DU PRET :

- **Pour des raisons de sécurité et d'assurance, tout couchage est formellement interdit dans les locaux**
- **Les locaux de la Chenebaudière sont prêtés à titre gracieux, rangement et nettoyage effectués.**
- **Une caution de 300 € à l'ordre de la CMCAS sera versée à la réservation par l'emprunteur.**
- **LE RESPONSABLE EMPRUNTEUR sera le seul interlocuteur de Fabrice ROUSSEAU et de la CMCAS et est tenu d'être présent sur les lieux pendant toute la durée de la réservation.**
- **L'emprunt n'est pas exclusif. Tous les bénéficiaires de la CMCAS peuvent avoir accès à la Chenebaudière pendant celui-ci.**
- **La CMCAS attire l'attention de l'emprunteur sur sa responsabilité en cas de détérioration des installations, du matériel mis à disposition ou d'accidents corporels.**
- **A cet effet, elle recommande à l'emprunteur d'être couvert par un contrat d'assurance « Responsabilité civile ». Dans le cas contraire, l'emprunteur sera responsable civilement et financièrement des dommages causés.**
- **La priorité sera donnée aux activités sociales.**
- **Une copie de ce document signé par le Président vous sera adressée aussi qu'à M. Fabrice ROUSSEAU, responsable local, qui effectuera, en votre présence l'état des lieux.**
- **Disponible sur place : cuisinière, réfrigérateur, congélateur, micro-onde, tables, chaises (apporter vos couverts et vos ustensiles de cuisine).**
- **Votre réservation sera validée à réception du contrat signé et du chèque de caution transmis à la CMCAS.**
- Code d'accès aux locaux : A7986

A Poitiers, le

L'Emprunteur,
« Lu et Approuvé »

Le Président de la CMCAS,